

LE MINISTRE PHILIPPE COUILLARD ANNONCE DE NOUVEAUX BUDGETS DE 11,4 MILLIONS DE DOLLARS POUR SOUTENIR LES INFIRMIÈRES PRATIQUANT DANS LES UNITÉS DE SOINS INTENSIFS ET LES URGENCES

Québec, le 29 juin 2007 – « Nous reconnaissons que les infirmières qui pratiquent dans les unités de soins intensifs et les urgences évoluent dans un contexte où la pression est constante et où les responsabilités sont importantes. Afin de mieux les soutenir, le gouvernement du Québec annonce aujourd'hui deux mesures visant la stabilisation des équipes de soins critiques en période estivale et la mise en place dès l'automne d'une table de concertation qui réfléchira à l'organisation plus vaste du travail, à la valorisation de la profession infirmière et qui proposera des mesures structurantes et durables quant à l'attraction et la rétention du personnel. » C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la Capitale-Nationale, monsieur Philippe Couillard, à l'occasion d'un point de presse tenu à l'Hôpital Laval à Québec.

Le versement de primes spécifiques

La première mesure mise en place par le ministre est le versement de primes spécifiques aux infirmières travaillant cet été dans les unités de soins intensifs et les urgences. Un montant de 6,4 millions de dollars est alloué de façon ponctuelle afin d'augmenter les mises en disponibilité et ainsi diminuer l'absentéisme. Ces primes seront disponibles dès le 1^{er} juillet, et ce, pour une période de dix semaines menant au 8 septembre prochain. Elles seront versées directement et strictement aux infirmières en fonction des heures travaillées dans les unités visées. Au terme de la période d'allocation de cette nouvelle prime, une évaluation de ses impacts sera réalisée afin de déterminer si les objectifs ont été atteints.

Le ministre a expliqué que la prime sera de 10 % dans les centres hospitaliers et les centres de santé et de services sociaux ayant une urgence de niveau tertiaire. Elle sera également de 10 % dans ceux où l'urgence est de niveau secondaire et présente un achalandage de plus de 50 000 visites par année, ainsi qu'un taux d'occupation significatif des lits de soins intensifs. Elle sera de 7 % dans les établissements où le volume de visites à l'urgence est de plus de 30 000, ces établissements devant obligatoirement avoir une unité de soins intensifs. Parallèlement à cela, une enveloppe spéciale représentant 1 % de la masse salariale des infirmières sera versée aux agences régionales à faible densité de population afin de subvenir aux besoins des infirmières des secteurs touchés.

L'achat de petits équipements

Par ailleurs, le ministre Couillard a également annoncé que le réseau hospitalier se voit confirmer un budget de 5 millions de dollars pour l'achat d'instruments et de petits appareils conçus pour supporter le travail des infirmières. « En débloquant des fonds pour l'acquisition de ce type d'équipement réservé au personnel infirmier, le gouvernement répond à une demande formulée par les infirmières et leurs représentants. En effet, les petits équipements qui seront achetés devront servir les équipes de soins critiques. Ils viendront faciliter le travail et améliorer le milieu de pratique des infirmières. Nous demandons aux établissements de procéder rapidement à l'évaluation des besoins et l'achat des équipements », a ajouté monsieur Couillard.

La mise en place d'une table de concertation

Enfin, parallèlement à l'implantation de ces mesures, le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé qu'il convie dès septembre les autorités du ministère, les agences de la santé et des services sociaux, les établissements, les représentants de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et les partenaires syndicaux à travailler de concert afin de réfléchir à des mesures à plus long terme visant à répondre à la situation de pénurie de main-d'œuvre que connaît le réseau socio-sanitaire québécois.

« Les mesures annoncées aujourd'hui s'appliqueront pour la période estivale. Elles constituent la première étape d'un plan d'action à plus long terme dont le contenu sera élaboré avec la collaboration de nos différents partenaires et ce, dès l'automne. La pénurie à laquelle nous faisons face nous oblige à être imaginatifs et à penser à de nouvelles avenues. J'invite nos partenaires à nous soumettre des pistes de solution. Fidèles à l'engagement pris par le premier ministre et moi-même au cours de la période électorale, nous accordons une priorité toute particulière au recrutement et à la rétention du personnel infirmier. Nous nous étions engagés à nous attaquer de façon plus intensive à la situation des effectifs infirmiers. Nous avons alors parlé de mentorat, de programmes d'intéressement, d'investissements favorisant la relève et de formation. Cette table de concertation doit nous permettre de discuter de l'organisation du travail, de la planification des effectifs et des mesures de valorisation et de rétention », a conclu monsieur Couillard.

-30-

Pour renseignements : Isabelle Merizzi
Attachée de presse du ministre
de la Santé et des Services sociaux
418 266-7171